

**Art. 1.**

Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes les offres, commandes, conventions d'achat/de vente, conventions de prêt et livraisons de, avec et par ERBE BELGIUM. L'application de ces Conditions générales est acceptée par le client par le seul fait de conclure un accord avec ERBE BELGIUM, d'accepter une livraison ou de confirmer par écrit une commande. L'exécution et le paiement de toutes les prestations de ERBE BELGIUM sont soumis aux présentes Conditions générales. En cas de passation d'une commande, le client est considéré avoir accepté les présentes conditions.

**Art. 2.**

Nos prix ne nous engageant qu'après acceptation écrite des commandes. Les engagements contractés par nos délégués ne sont valables qu'après confirmation écrite de notre part. Nos prix nous engageant sous réserve de hausses de salaires ou des prix des matières premières pouvant intervenir entre-temps, ainsi que des réévaluations éventuelles de la devise sur les marchés nationaux et internationaux. Dans le cas de pareilles ou autres circonstances ayant une influence sur les prix, nous nous réservons le droit d'appliquer les différences de prix en résultant d'un commun accord avec le client.

**Art. 3.**

Les catalogues, les plans, les devis restent la propriété de ERBE BELGIUM. Ils ne peuvent donc être copiés ni communiqués à des tiers sans notre autorisation expresse. Le client doit les retourner sur simple demande de ERBE BELGIUM.

**Art. 4.**

Le délai de livraison est déterminé de manière aussi précise que possible. Le délai de livraison se base sur les stocks et les capacités de production du moment. Une livraison tardive indépendante de la volonté de ERBE BELGIUM ne peut, sauf stipulation contraire, entraîner de refus, ni de demande de dédommagement.

**Art. 5.**

Le client s'engage à contrôler chaque livraison immédiatement après la réception. Toute réclamation concernant des vices apparents doit être communiquée par lettre recommandée à ERBE BELGIUM au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la livraison. Cette lettre doit comprendre une énumération détaillée et exhaustive des défauts.

**Art. 6.**

Sauf stipulation expresse contraire, la livraison et le montage seront effectués par une seule personne.

**Art. 7.**

Sauf stipulation écrite contraire, toutes les factures sont payables à l'ordre de ERBE BELGIUM dans les soixante (60) jours suivant la facturation. Les montants impayés à l'échéance de la facture entraîneront de droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'un montant égal au taux d'intérêt légal multiplié par 1,5 avec un minimum de 25,00 €. Ces intérêts seront exigibles à la simple demande de ERBE BELGIUM. Les marchandises livrées par ERBE BELGIUM restent la propriété de ERBE BELGIUM jusqu'au paiement intégral des factures concernées.

**Art. 8.**

ERBE BELGIUM offre au client une garantie de deux (2) ans pour les appareils et instruments neufs livrés par elle. Cette garantie se limite toutefois aux défauts apparents de matériel et de construction. Pareils défauts ou détériorations doivent être communiqués à ERBE BELGIUM dans les cinq (5) jours après avoir constaté l'éventuel vice caché; ERBE BELGIUM procédera alors au remplacement ou à la réparation des appareils ou des pièces en question. Le remplacement d'éléments tels qu'électrodes, câbles de raccordement, antibuée etc. n'est pas couvert par la garantie. Les réclamations relatives aux défauts de matériel ou de construction ne pourront être examinées que lorsque les marchandises et/ou pièces en cause auront été retournées à ERBE BELGIUM. La garantie n'est valable que si les appareils sont correctement utilisés, qu'aucune modification ou réparation n'y a été apportée - sauf par le propre personnel de ERBE BELGIUM - et que les dommages ne résultent pas de l'usure normale, de l'emploi peu judicieux ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de ERBE BELGIUM. ERBE BELGIUM se réserve le droit d'en juger.

**Art. 9.**

Les marchandises que le client a commandées par erreur chez ERBE BELGIUM ne peuvent être reprises que si le client en avertit ERBE BELGIUM par écrit dans les quatorze (14) jours civils après envoi au client. Seules les marchandises non utilisées seront reprises, à l'exception des emballages stériles ouverts même si ceux-ci n'ont pas été entamés. Les marchandises non stériles ne peuvent être reprises que si elles n'ont pas été utilisées, qu'elles sont en parfait état et qu'elles nous sont renvoyées dans leur emballage original. La réexpédition est toujours à charge du client.

**Art. 10.**

Les commandes seront livrées sans frais de port à condition que le montant total est > supérieure à 149 € hors TVA. Toute commande inférieure à 149 € sera livrée conformément aux prix du marché.

**Art. 11.** Pour l'exécution de l'obligation de reprise des appareils électriques et électroniques professionnels, la société ERBE BELGIUM est affiliée chez RECUPEL et paie une cotisation administrative. Le client s'engage à supporter les frais de collecte et de traitement éventuels, et ceci tant pour les appareils professionnels faisant partie de sa commande au moment où ils seront mis au rebut, que pour les appareils électriques et électroniques remplacés. Afin d'être en conformité avec la législation sur les déchets, le client peut faire appel à un opérateur avec qui RECUPEL a conclu une charte ([www.recupel.be](http://www.recupel.be)).

**Art. 14.** Les présentes Conditions générales et tous les accords conclus avec des tiers sont régis par le droit belge. En cas de litiges qui émaneraient de l'exécution ou de l'interprétation d'un accord entre ERBE BELGIUM et des tiers, les tribunaux de Gand sont seuls compétents.

Sous réserve de modifications de prix, de modifications de modèles et de coquilles.

11/2015